



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ECOSYSTÈMES

Gestion résiliente et concertée de l'eau

17 mars 2023

**FRANCE
NATION
VERTE** 
Agir • Mobiliser • Accélérer

Sommaire

La démarche de planification écologique	3
Gestion quantitative de l'eau	12
Gestion qualitative de l'eau	33
Gouvernance de l'eau	37
Gestion de crise	39
Outre-mer	42

La démarche de planification écologique

Les chantiers de la planification écologique



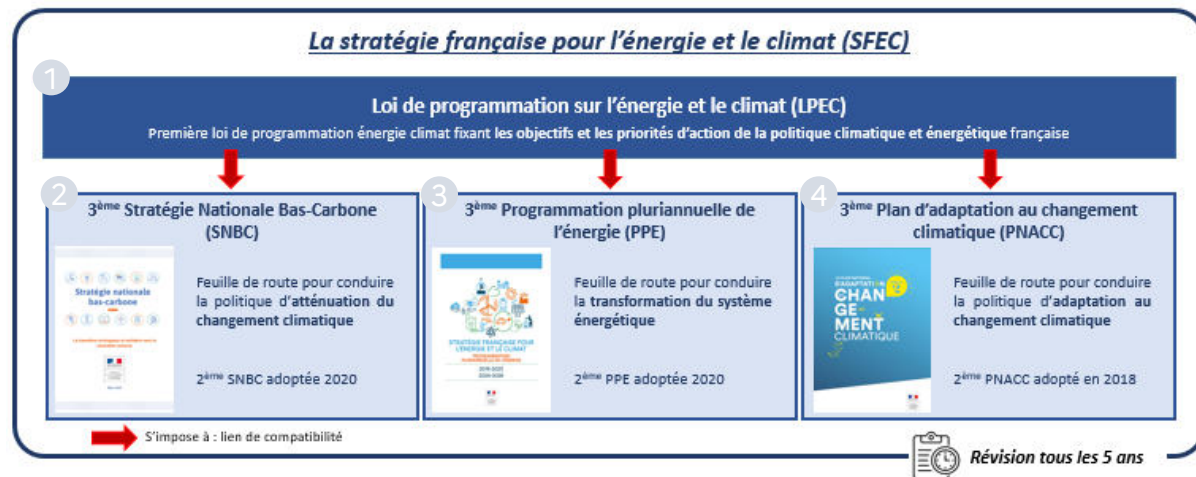
Le plan d'action de tous les Français pour réussir la transition écologique

- 5 enjeux environnementaux
- 6 thématiques, déployées en 22 chantiers opérationnels

- Financement
- Différenciation territoriale
- Emplois, formations, compétences
- Transition juste et mesures d'accompagnement
- Sobriété
- Services publics exemplaires
- Numérique et données

La planification écologique

Permet d'élaborer...



5 **Stratégie nationale biodiversité**



Calendrier 2023

Réalisé

Phase 1 : janvier-avril

Textes de loi:

- Loi ENR
- Loi nucléaire
- PJJ industrie verte
- ZAN

Annonce du **plan eau**

Annonces sur les **infrastructures de transport**

Forêt (renforcement des moyens de sécurité incendie, PPL)

Phase 2 : mai-juin

Association par les Ministères des parties prenantes aux mesures sectorielles permettant de sécuriser les leviers :

- **Partage large par secteur dans des CNR dédiés** (énergie, transport, bâtiment), ou des **réunions ad hoc** (agriculture, feuilles de route 301), et lors du **Conseil national de l'industrie**
- Groupes de travail en cours sur certains sujets (GT PPE, agriculture)
- Plusieurs concertations en cours, par exemple la **concertation sur la décarbonation du chauffage fossile**, la **planification de façade** (éolien en mer), etc...

En parallèle, travail engagé avec les collectivités locales sur la **méthodologie de territorialisation** de la planification écologique et sur le **numérique et les données** au service de la transition

Prochaines étapes

Phase 3 : juillet - septembre

Mise en consultation des grandes orientations :

- Du projet de stratégie nationale bas-carbone (**SNBC 3**)
- De la programmation pluriannuelle de l'énergie (**PPE**)
- De la stratégie nationale de la biodiversité (**SNB**)

Conseil de planification écologique

Phase 4 : 2^{ème} semestre 2023

Projet de loi de programmation énergie-climat

Travaux de territorialisation de la planification écologique avec les collectivités locales

Mise en consultation publique de la feuille de route « numérique et données »

Poursuite des travaux avec les filières

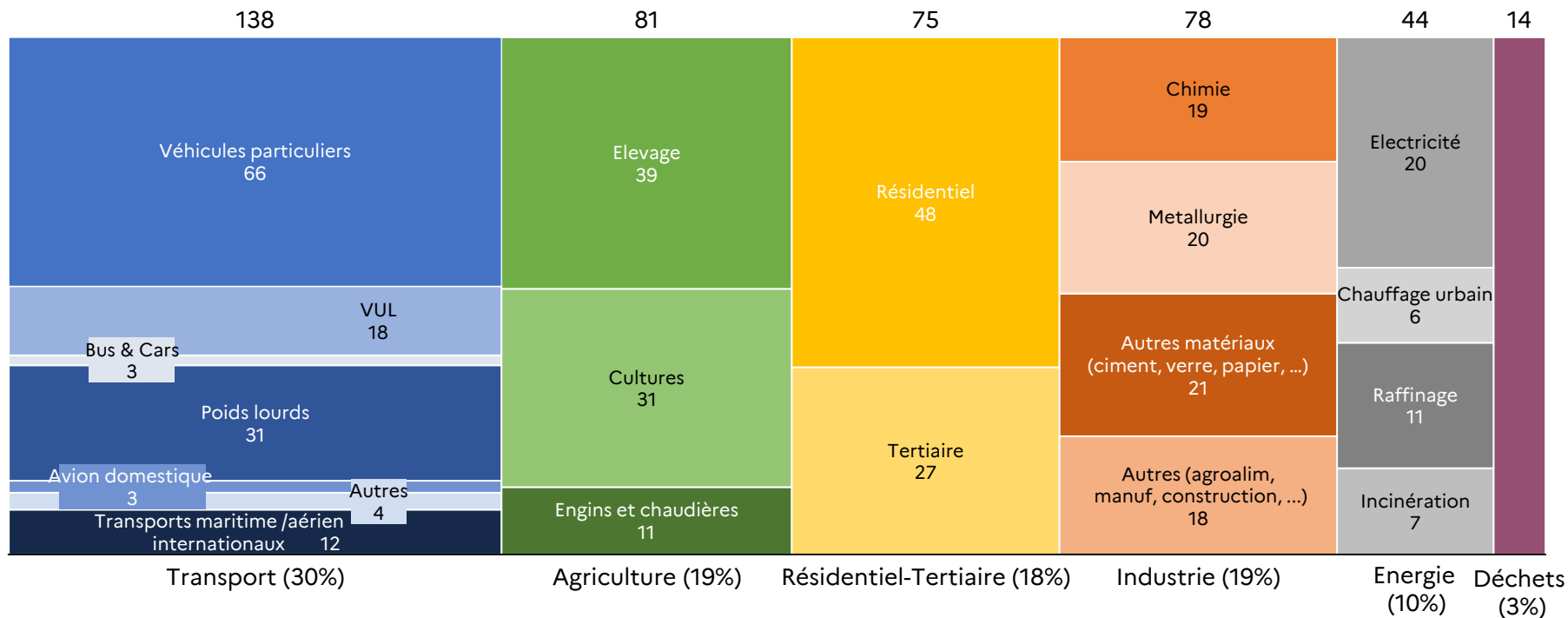
Pacte et projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles

Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (**SNANC**)

Travaux sur le plan national d'adaptation au changement climatique (**PNACC**)

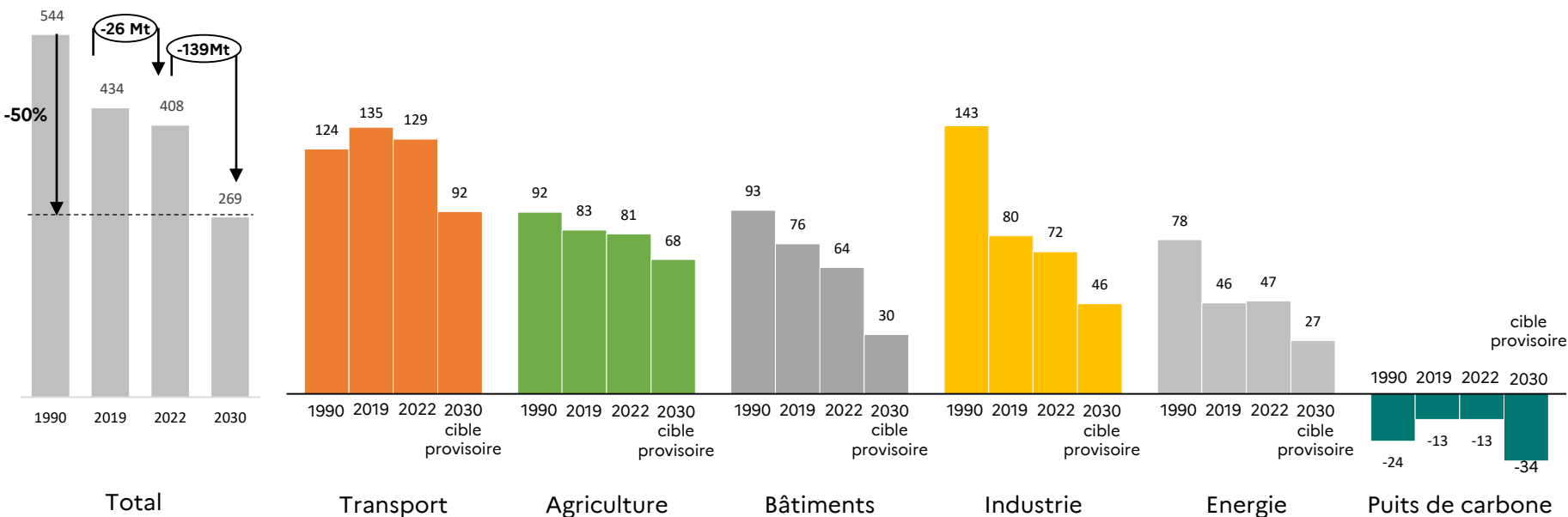
Nos émissions nationales de gaz à effet de serre (2021)

Emissions annuelles de GES en France en 2021 (MtCO₂e)

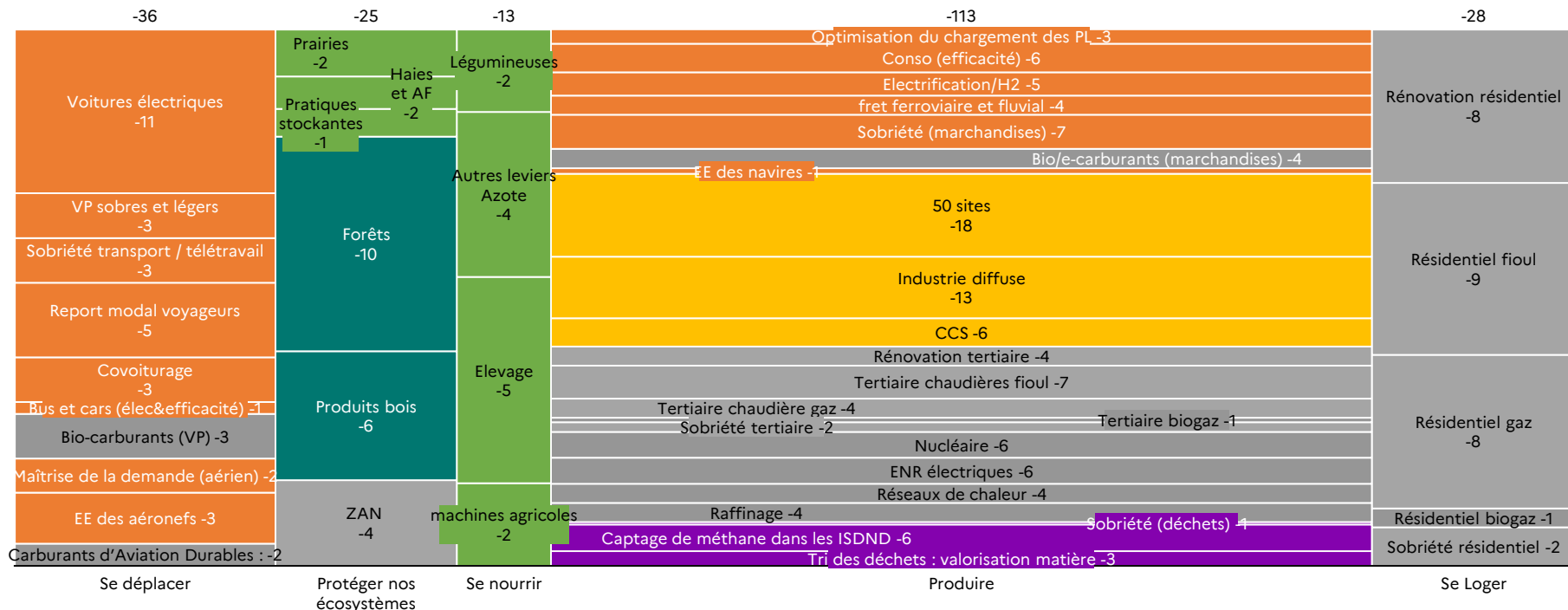


Répartition de l'effort par secteur

Emissions annuelles domestiques (hors soutes) de GES réalisées en 1990, 2019 et 2022, résultats provisoires des simulations 2030 (en MtCO₂e/an)



Plan d'actions collectif de 52 leviers pour atteindre nos objectifs 2030



Le temps 2 de la planification

Année 1

Structuration de la planification



+

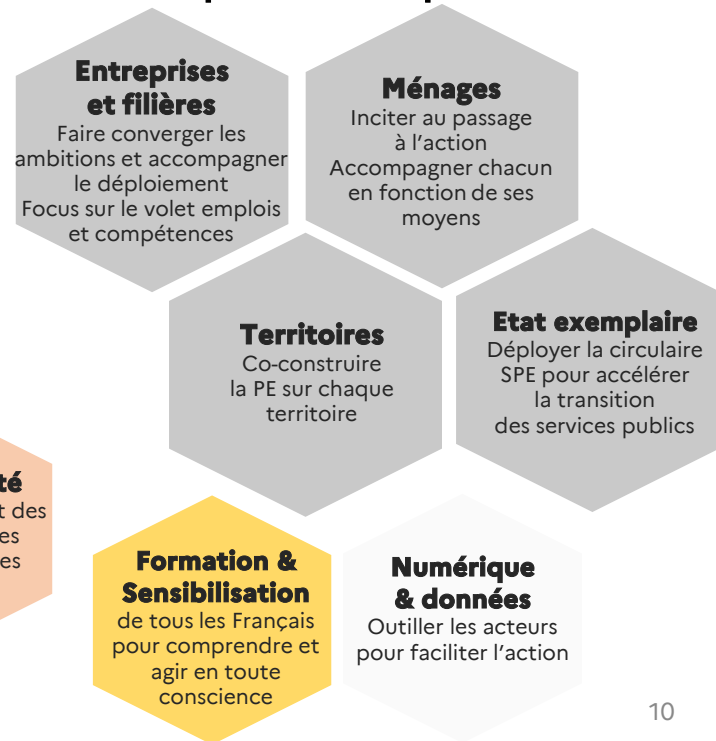
Approfondissement du plan

Volets adaptation, santé et ressources



Année 2

Accélération du déploiement de la planification



Plan Eau : 53 mesures pour...

Garantir une eau de qualité pour satisfaire des usages optimisés et préserver les écosystèmes

DE L'EAU JUSTEMENT REPARTIE ENTRE TOUS

ORGANISER LA SOBRIETE

Compter
Planifier
Économiser

OPTIMISER LA DISPONIBILITE

Réduire les pertes
Valoriser les eaux non conventionnelles
Stocker dans les sols, nappes, ouvrages

ET DE BONNE QUALITE

PRESERVER LA QUALITE

Prévenir les pollutions diffuses
Préserver et restaurer le grand cycle de l'eau

Faire face aux crises

UNE REPONSE RAPIDE ET EFFICACE FACE AUX CRISES

SECHERESSES

S'organiser pour atteindre ces objectifs

LES MOYENS D'ATTEINDRE CES OBJECTIFS

GOUVERNANCE

**FINANCEMENTS,
INGENIERIE**

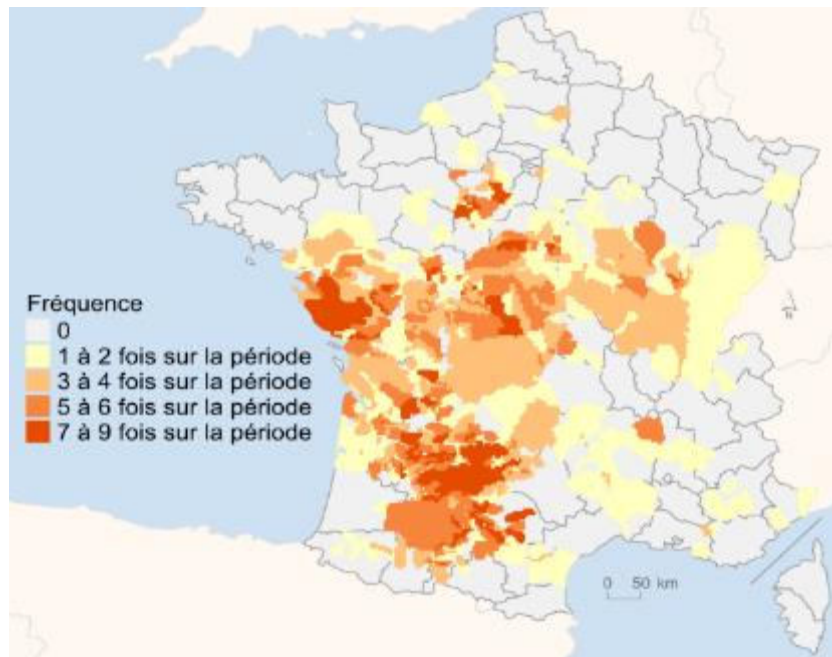
CONNAISSANCE, R&D

1. Gestion quantitative de l'eau

a. Une ressource limitée

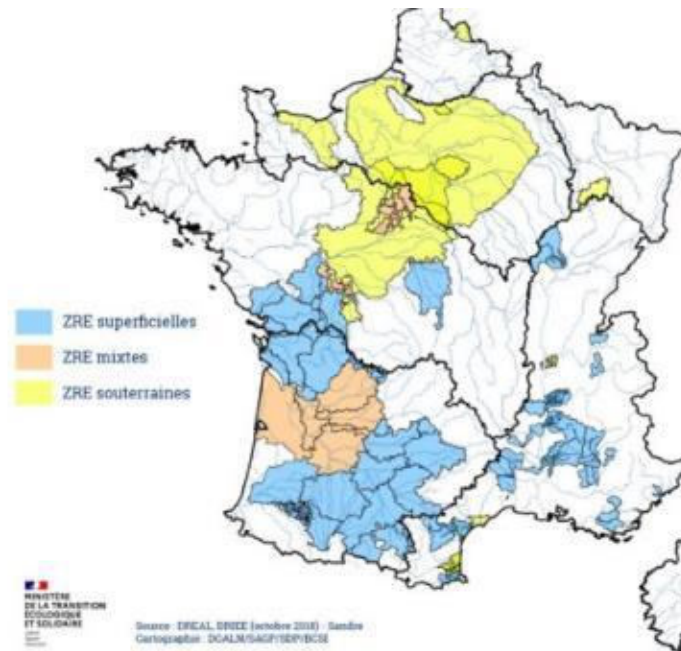
Ressource en eau : un déficit déjà structurel...

Des restrictions d'eau en période estivale qui s'intensifient depuis plusieurs années



Fréquence des épisodes annuels de restriction de **niveau « crise »** des usages de l'eau superficielle d'une durée de plus d'un mois (2012-2020)

110 bassins versants déjà en déséquilibre quantitatif structurel (ZRE), entraînant des restrictions d'usage



Zones de répartition des eaux (2018)

... qui va s'aggraver avec le changement climatique...

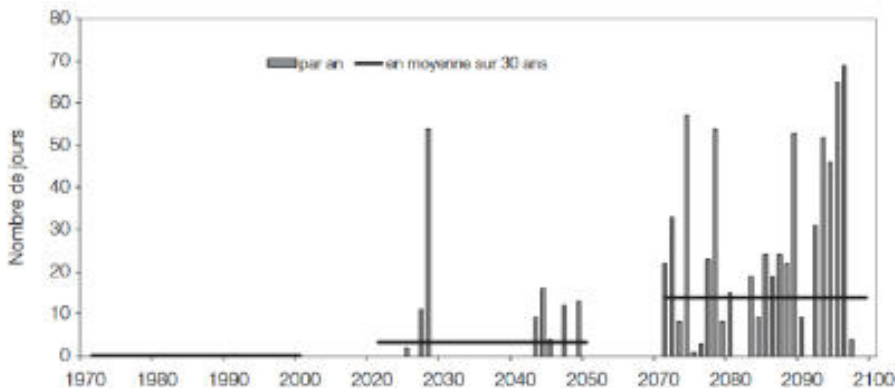
- Les études (Explore 2070, en cours de révision) montrent une **baisse systématique de la ressource disponible** (nappes, eaux superficielles, sols), en particulier sur les périodes d'été

Une hausse de la température de +1°C réduit l'eau disponible de -7% (évaporation)

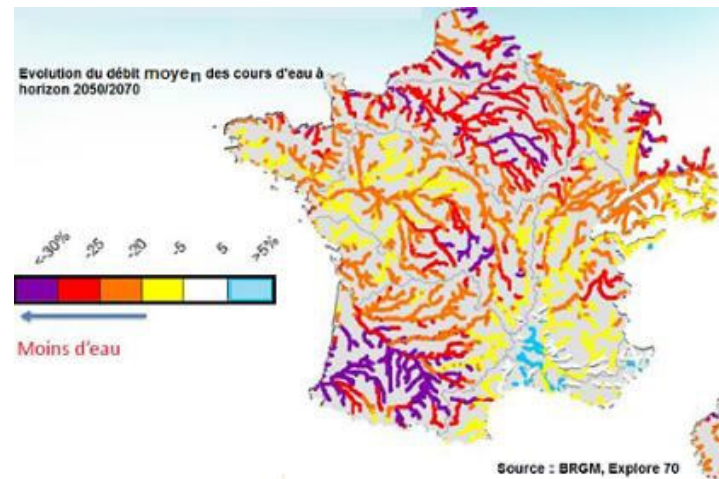
Perspectives de long terme (source Explore 2070) à 2050 :

Précipitations estivales	Niveau des nappes	Débits annuels	Débits estivaux	Humidité des sols
-16 à -23%	-10 à -25%	-10 à -40%	-30 à -60%	-10 à 20%

Une forte augmentation du nombre de jours de sécheresse par an (source Météo France)

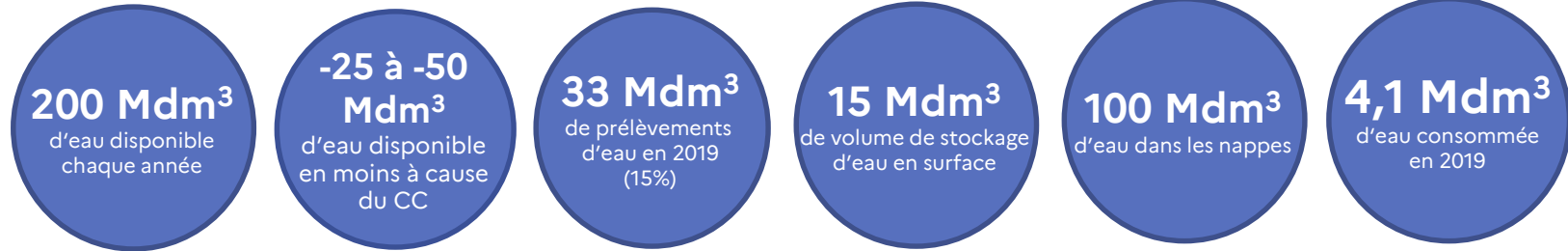


Une baisse des débits moyens annuels différenciée selon les territoires



Source : BRGM, Explore 70

... qui va conduire à une profonde transformation de nos écosystèmes



La baisse de la ressource disponible à cause du changement climatique :

- est supérieure à l'intégralité des prélèvements d'eau en 2019 (4 fois supérieure aux prélèvements hors énergie)
- est 10 fois plus importante que la consommation d'eau en 2019

→ **La sobriété est un impératif mais elle n'évitera pas une profonde transformation de nos écosystèmes qui devront s'adapter à une forte baisse de la ressource en eau.**

Les débits estivaux vont fortement baisser (-30% à -60%) alors que les besoins sont les plus importants à cette période.

→ **Pour améliorer la disponibilité de l'eau en période estivale, le recours au stockage (nappes en **priorité** et surface) et à la réutilisation des eaux usées est une nécessité.**

- ✓ L'analyse précise doit se faire par territoire
 - ✓ Des données sont incomplètes (insuffisance de mesure et de consolidation)
 - ✓ Nécessité d'approfondir et de mettre en cohérence les études prospective et programmes de recherche sur l'impact du CC
- Plusieurs mesures du **PLAN EAU** pour y remédier (slide suivante)

Eléments (illustratifs) de prospective moyen-long terme par bassin

<p>Adour-Garonne</p> <ul style="list-style-type: none"> Pluviométrie stable mais pluies efficaces en baisse d'1/3 Débits annuels en baisse de 20- 40%, et de l'ordre de 50% en période d'étiage, plus précoce et plus longue Une tendance à la baisse de la recharge des nappes, très variable Sécheresse des sols accentuée Déficit à l'étiage x5 -> 1-1,2 Mdm³ 	<p>Artois-Picardie</p> <ul style="list-style-type: none"> Fréquences plus importantes de pluies courtes et violentes Inondations et diminution du rechargement des nappes en hiver Baisse de la ressource globale atteint 20 à 25% à l'horizon 2040 Passage de 1 à 10 sous-bassins en tension quantitative (sur 15) Sécheresse hydrogéologique devient récurrente sur l'année 	<p>Rhin-Meuse</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintien global de la pluviométrie Débits annuels peu modifiés mais débit d'étiages en baisse de 10 à 20% Meilleure recharge des nappes au printemps, moindre en automne, total à peu près stable Stress hydrique (sols) estival des plantes accentué d'1/3 Prélèvements attendus en hausse de 12% (énergie et agriculture)
<p>Rhône</p> <ul style="list-style-type: none"> Evolutions contrastées des débits annuels Rhône et affluents (-1% à +8%) mais débits estivaux en baisse (-4 à -40%) Baisse disponibilité nucléaire (T° eau) jusqu'à 20-25% en août Disponibilité hydroélectrique en hausse jusqu'à 38% l'hiver mais en baisse jusqu'à 37% l'été Risques conflits d'usage forts sur le Rhône sud 	<p>Seine-Normandie</p> <ul style="list-style-type: none"> Baisse des débits de 10 à 30 % en 2030-2060 Niveau moyen des nappes ~ à celui des 10 % d'années les plus sèches connues 2030-2060: nb de jours en sécheresse agricole x3, nb de jours en sécheresse hydrologique x10 Augmentation de l'évapotranspiration de 20 % d'ici à 2060 	<p>Loire-Bretagne</p> <ul style="list-style-type: none"> Pluies estivales en baisse 15 à 20% Débits annuel -10 à -40%, jusqu'à 60 % à l'étiage Recharge aquifères jusqu'à -50% (hors Bretagne) Hausse assèchement des sols toutes saisons Tensions à l'étiage + fortes et + étendues

Améliorer la mesure et la prospective

Améliorer la connaissance et la prospective

- Publication en 2023 d'une étude actualisée sur les ressources en eau (« Explore 2070 », INRAe/Oleau) et d'une étude sur le volet 'demande' (France Stratégie)
- Poursuite des programmes de recherche, notamment le Programme et équipements de recherche prioritaire « OneWater » (2022 – 2031, co-pilotage BRGM, CNRS, INRAe) et le Partenariat européen « Water4All » coordonné par l'ANR (2022- 2027)
- Amélioration de la prise en compte du changement climatique dans les études hydrogéologiques (BRGM)

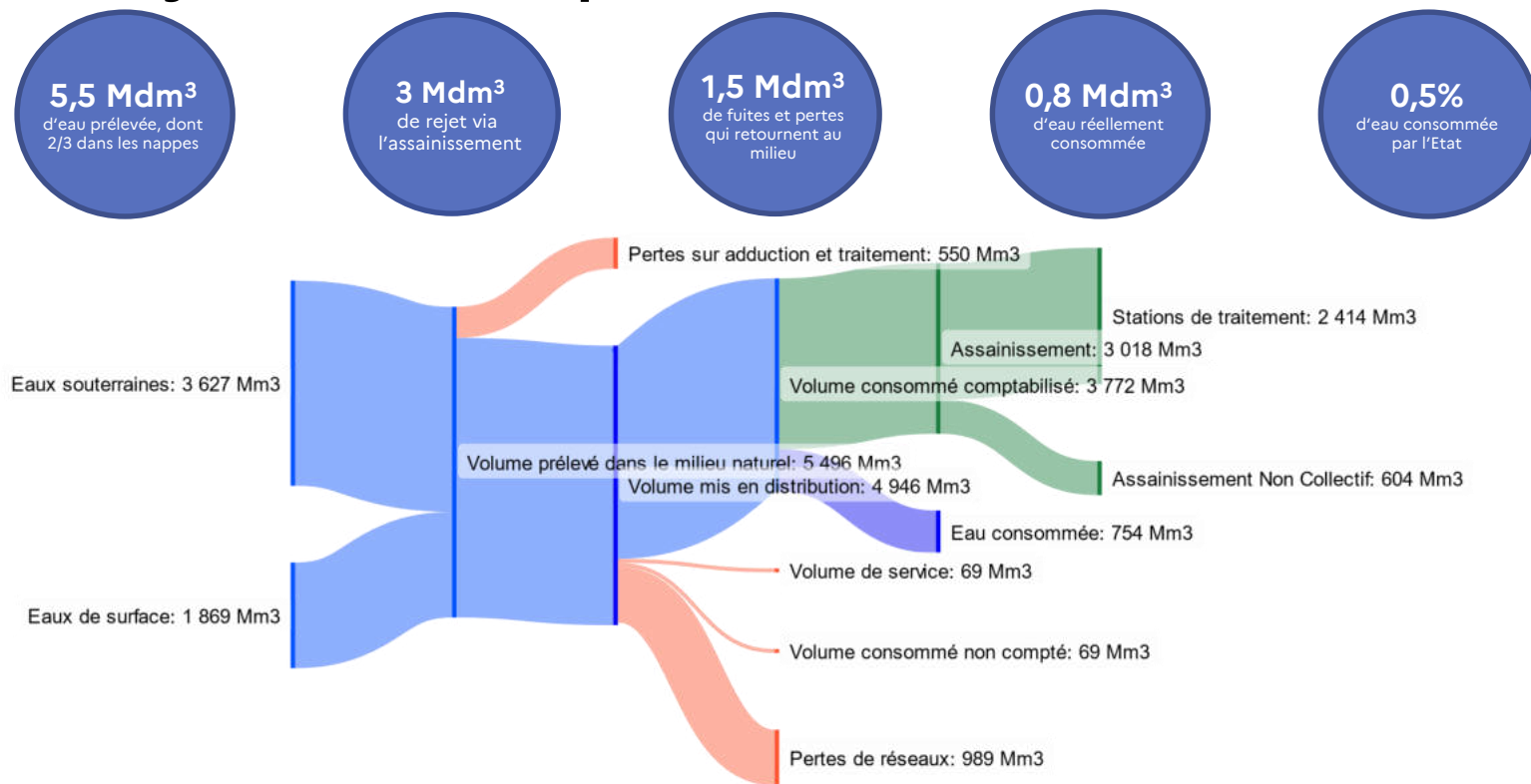
Mieux compter pour mieux piloter

- ✓ Equipement des **gros prélèvements en compteurs avec télé-relève** pour un pilotage réactif et coordonné en période d'étiage
 - Expérimentation (financement des compteurs)
 - puis arrêté de prescription générale imposant l'équipement pour tous les prélèvements supérieurs aux seuils d'autorisation Loi sur l'eau
- ✓ Renforcement de l'**encadrement des petits prélèvements**, notamment forages domestiques
 - Décret baissant le seuil de déclaration
 - Mise à jour de la procédure de déclaration
- ✓ Amélioration **du suivi et de la prévision de la ressource en eau (souterraine et superficielle)**
 - BRGM, réseau Onde (OFB)
 - Conserver le suivi qualitatif des captages fermés
 - Faciliter partage des données sur les lacs et retenues (OUGC, EDF, CACG, BRL)
- ✓ Réflexion à mener sur les « compteurs intelligents » pour l'eau

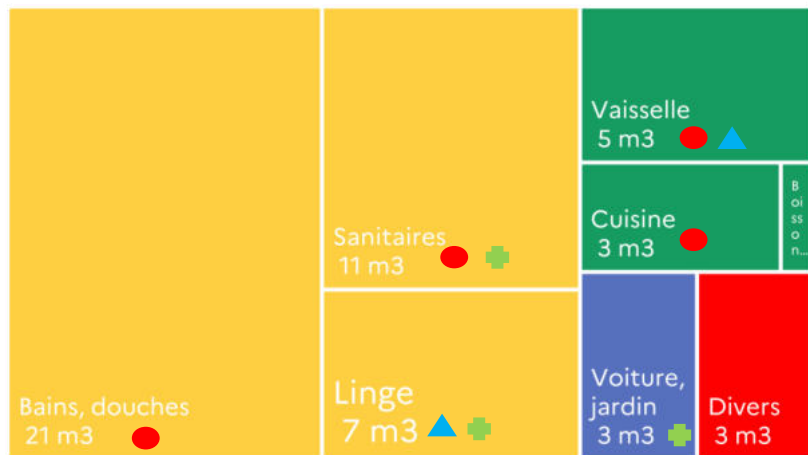
1. Gestion quantitative de l'eau

- a. *Une ressource limitée*
- b. Eau potable et réseaux

Les enjeux de l'eau potable



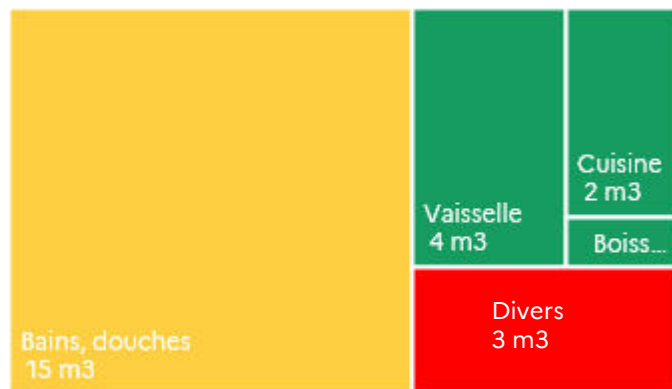
Un objectif à terme de division par deux des prélèvements



54m³ par personne et par an

- Dispositif (mousseur, mitigeur...). Hypothèse : -30% à terme
- ▲ Améliorations technologiques. Hypothèse : -30% à terme
- + Récupération eaux de pluie. Hypothèse : 100% de substitution Eco-gestes (ensemble des usages)

- 54 %
→



29 m³ par habitant et par an

- Entre 500 et 10 000 € HT pour eaux pluviales
- 200 € pour économiseurs

COMMENT LE PLAN EAU TRAITE DU SUJET ?

- ✓ Inciter et communiquer sur les dispositifs économes en eau potable

Assurer une gestion plus efficiente des réseaux

1 Accompagner en priorité les collectivités (leurs services d'eau et d'assainissement) avec de graves défaillances du réseau ou fragiles face au risque de rupture d'approvisionnement

170

collectivités ayant un réseau avec un rendement inférieur à 50 %

59%

des points noirs avec un prix de l'eau TTC < au prix moyen en France

2 000

collectivités en tension ou rupture lors de la sécheresse 2022

2

Favoriser l'entretien du patrimoine existant

+40 %

du réseau à renouveler dans les 40 ans

X 2

du coût du renouvellement du réseau d'ici 2030 en cas d'inaction

280

millions de m³ d'économisés par an si tous les réseaux ont un rendement de 80%

COMMENT LE PLAN EAU TRAITE DU SUJET?

- ✓ Soutenir l'entretien « normal » du réseau par le prix de l'eau et une politique tarifaire adaptée au territoire, et les « aquaprêts » de la Banque des territoires (encourager les prêts longs pour amortir les investissements dans la durée)
- ✓ Renforcer la conditionnalité des aides des agences de l'eau et encadrer au niveau national les aides en fonction des rejets d'eau usées traitées, du prix de l'eau, du respect des obligations déclaratives...
- ✓ Encourager à une gestion optimisée du réseau (maintenance prédictive, optimisation de la pression et campagnes de recherche de fuites)
- ✓ Résorber en priorité les 170 « points noirs » (180 M€ de subventions agences pour les « points noirs » fragiles sur l'approvisionnement en eau potable)
- ✓ Investir dans l'entretien du patrimoine existant

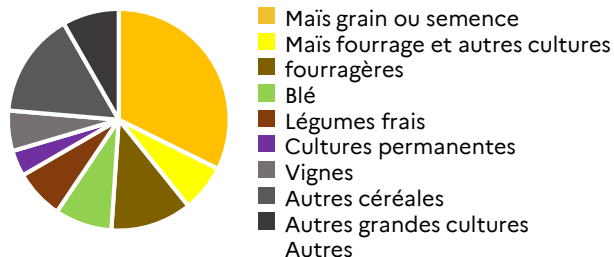
1. Gestion quantitative de l'eau

- a. Une ressource limitée*
- b. Eau potable et réseaux*
- c. Eau en agriculture**

2 Mds m³ par an irriguent 7% de la surface agricole utile (en hausse)

Les cultures dépendant de l'irrigation

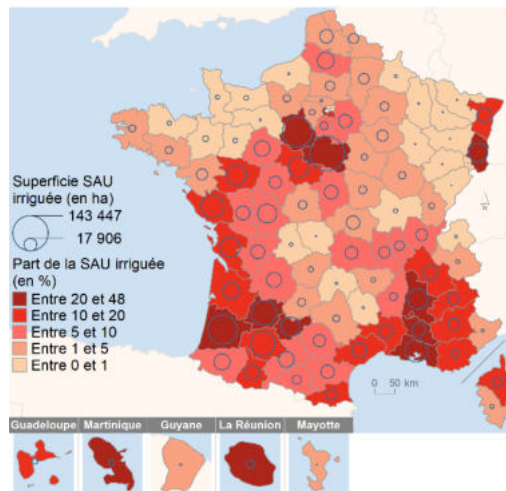
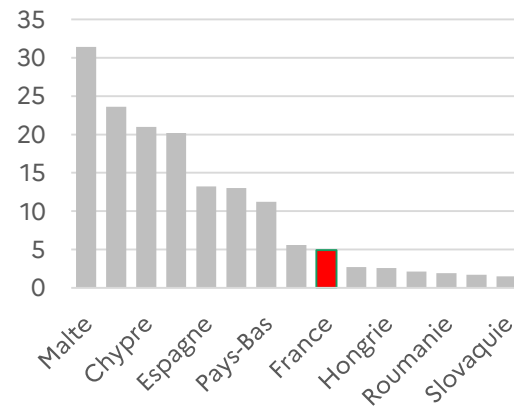
Répartition des surfaces irriguées par culture (2020)



Irrigation en France : 2 Mds m³ par an sur 7% de la surface agricole utile (SAU)

En France, une surface irriguée élevée mais faible rapportée à la SAU

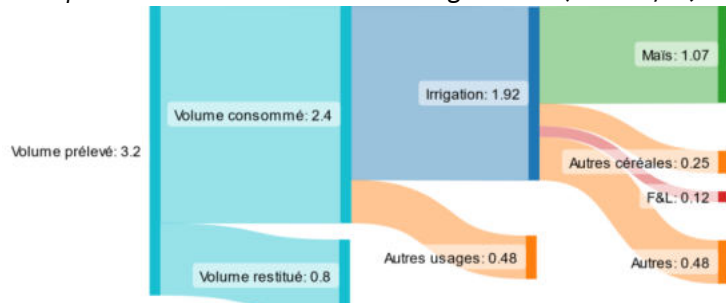
Part irriguée de la SAU en Europe, 2016



Source : SSP, recensement agricole, 2020.
Traitements : SDES, 2023

SAU irriguée par département, 2020

Répartition des volumes utilisés en agriculture (Mds m³/an)



Pour 93% de la SAU, la seule ressource en eau est la pluie et l'eau stockée dans les sols

Au-delà des cultures s'ajoute l'enjeu de l'abreuvement de l'élevage.

17/03/2023

Il est nécessaire de limiter l'augmentation des besoins via la maîtrise de la consommation à l'hectare

Quelle évolution des besoins ?

Les besoins en eau sont fonction de deux facteurs :

- La **consommation** à l'hectare
- La **surface** totale irriguée

Forte incertitude sur cette évolution des besoins :
Toutes les filières remontent des besoins de hausse
des surfaces irriguées

Potential de diminution de la conso/ha permettant,
si besoin et en fonction des disponibilités,
d'augmenter les surfaces irriguées

Pistes de travail

→ Identifier des mesures pour diminuer la
consommation par hectare

Baisser la consommation d'eau/ha

L'optimisation des pratiques est engagée...

- Investissement dans des équipements
- Sélection variétale

Actions en cours

- Mobilisation de France 2030
- Contribution du photovoltaïque à l'ombrage des cultures

Plan Eau : +30 M€/an supplémentaires pour le
soutien des pratiques agricoles économes en eau
(émergence de filières peu consommatrices d'eau,
irrigation au gouttes à gouttes, etc.).

... mais elle ne suffira pas pour réduire fortement
la consommation/hectare

Une nécessaire reconception des filières
(changement des systèmes, évolution des
assolements, refonte des pratiques).

Pistes de travail

→ Compléter les plans d'adaptation des filières par
une planification par territoire

Rôle essentiel du stockage

15 Mdm³ déjà disponibles en surface

- 12 Mdm³ dans les grands barrages
- 3 Mdm³ dans les plans d'eau

Aujourd'hui, seulement 0,5 à 1 Mdm³
d'irrigation agricole.

Soutenir quelques projets de stockage
additionnels dans le cadre des PTGE

69 PTGE validés / 36 en cours de
concertation / 16 en émergence

30 M€ / an pour la création d'un fonds
d'investissement hydraulique agricole

Pistes de travail

- Mobiliser les stockages existants :
- en travaillant sur le partage de la ressource
 - optimiser les 800 000 plans d'eau et canaux inventoriés (curage, etc.)

1. Gestion quantitative de l'eau

a. Une ressource limitée

b. Eau potable et réseaux

c. Eau en agriculture

d. Eau dans la production d'énergie

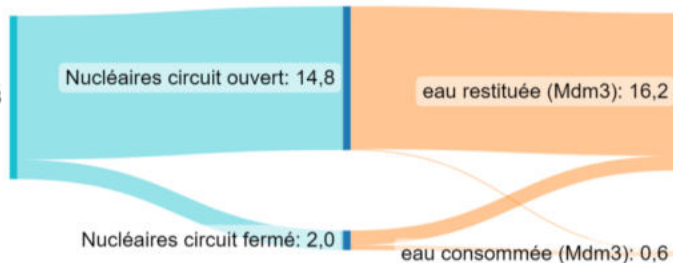
51% des prélèvements et 15% de la consommation d'eau servent à refroidir les réacteurs nucléaires



Centrales ayant nécessité des dérogations en 2022 (T°C des cours d'eau)

Localisation prévue des 6 prochaines centrales

Prélèvements/an (Mdm3): 16,8



Impact sur les cours d'eau (T°C et polluants)

Impact sur les cours d'eau (T°C et polluants)

75%
des prélèvements sont sur les fleuves (25% en littoral)

12%
part de la consommation nationale d'eau qui est évaporée dans les aéroréfrigérants

- ✓ Instruire le passage en circuit fermé de tous les réacteurs (hors littoraux)
- ✓ Instruire l'amélioration des performances des aéroréfrigérants pour réduire la consommation d'eau (notamment en explorant la réutilisation)
- ✓ Garantir la résilience et la poursuite du fonctionnement du parc nucléaire au changement climatique, notamment en fonction de la ressource en eau
- ✓ Tenir compte de la ressource en eau dans la définition de la localisation des nouveaux réacteurs

Barrages hydroélectriques : 80% des volumes de stockage en surface

12 Mdm³

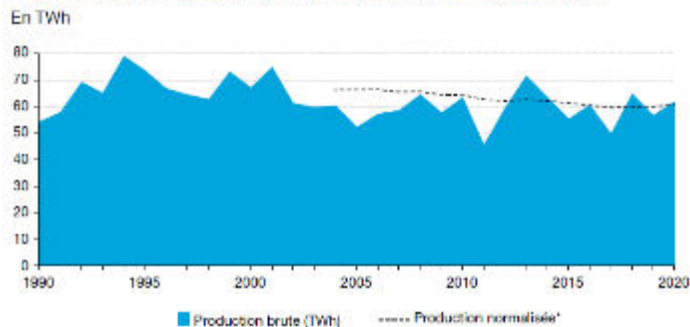
d'eau stockée dans les barrages, soit 80% de la capacité de stockage

En 2022

- 20%

de production par rapport à la moyenne 2014-19

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION HYDRAULIQUE BRUTE RENOUVELABLE



La production effective varie fortement en fonction des débits des cours d'eau et de la pluviométrie (50 à 72 TWh)

- ✓ Vérifier la compatibilité des scénarios énergétiques avec les prévisions de baisse de l'hydraulicité et de la ressource en eau
- ✓ Etudier et proposer des scénarios de répartition des usages de l'eau stockée dans les barrages, compte-tenu des perspectives de hausse des besoins estivaux (soutien d'étiage et irrigation notamment)
- ✓ Etudier la pertinence de nouveaux projets de STEP

1. Gestion quantitative de l'eau
 - a. *Une ressource limitée*
 - b. *Eau potable et réseaux*
 - c. *Eau en agriculture*
 - d. *Eau dans la production d'énergie*
 - e. *Eau pour l'entreprise*

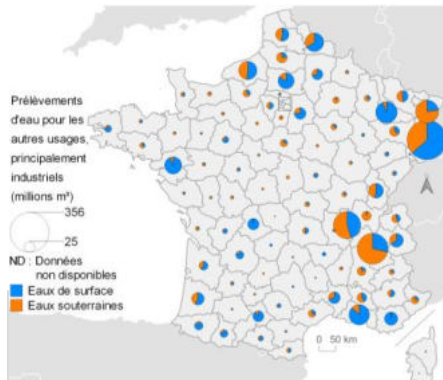
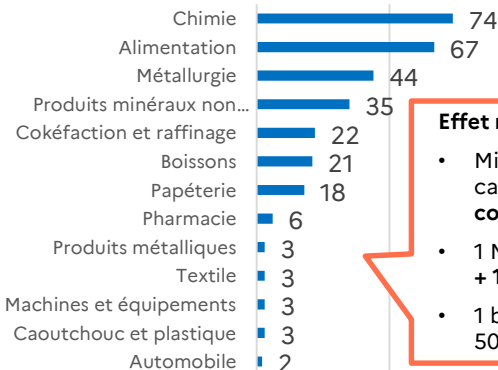
L'eau pour l'entreprise

Constat : une consommation d'eau historiquement en baisse, très dépendante du secteur et de la géographie

Pour réindustrialiser de manière durable, il faudra maîtriser la hausse de consommation d'eau douce

- Industrie : 8% de l'eau douce prélevée et 4% de l'eau douce consommée (Source CGDD, consommation redressée)
- Diminution de 20% des prélèvements entre 1999 et 2012 (Source Agences de l'eau)
- Une conso. très localisée (voir ci-contre) (Source CGDD)

Consommation d'eau douce par les ICPE (M m³)
(Source DGPR, données à consolider)



Effet réindustrialisation à anticiper

- Mine de lithium en Allier (30 kt d'équivalent carbonate de lithium par an) : **~1 Mm³ consommés/an**
- 1 Mt m³ H₂ (objectif 2030) : **+ 10 Mm³ consommés/an**
- 1 batterie de VE ~ conso. d'eau annuelle de 500 personnes

COMMENT LE PLAN EAU TRAITE DU SUJET ?

- ✓ Lancer un plan de sobriété par filières économiques, avec une place importante pour la réutilisation des eaux usées traitées
- ✓ Maîtriser la demande en eau dans un contexte de réindustrialisation
- ✓ Identifier et accompagner les 50 industries avec le plus fort potentiel de réduction de la consommation d'eau

1. Gestion quantitative de l'eau
 - a. *Une ressource limitée*
 - b. *Eau potable et réseaux*
 - c. *Eau en agriculture*
 - d. *Eau dans la production d'énergie*
 - e. *Eau pour l'entreprise*
 - f. *Optimiser la disponibilité*

Valoriser les eaux non conventionnelles

Un gisement aujourd'hui sous exploité

D'ici 2030



Cas de REUT : plus de 110 cas en fonctionnement recensés (35 pour l'irrigation, 15 pour des golfs, 4 pour l'industrie, 3 pour des espaces verts) et 28 autres en projet

- Répondre à un manque saisonnier d'eau
- Maximiser l'usage d'eau douce avant rejet en mer
- Réserver l'eau potable à l'AEP
- Améliorer l'environnemental
- Répondre à une contrainte d'exécutoire

- **Enjeu du modèle économique** (0,5 à 1€/m³ en moyenne contre 0,4€/m³ eau potable) : intégration du coût de perte de CA lors des épisodes de restriction dans le coût réel de l'eau, proximité à la STEP, importance d'avoir une multiplicité d'usages possibles pour équilibrer le modèle, révision de la DERU

COMMENT LE PLAN EAU TRAITE DU SUJET ?

- ✓ Atteindre 10% de réutilisation des eaux usées traitées, en commençant par 1 000 projets, en priorisant les zones littorales
- ✓ Définir les leviers pour accélérer le déploiement des projets (contraintes réglementaires, simplification des procédures...)
- ✓ Création d'un guichet unique pour accompagner les porteurs de projets
- ✓ Lancer un appel à manifestation d'intérêt sur les usages non encore autorisés

Stockage : donner la priorité à la remobilisation des ouvrages existants et au stockage souterrain

100 Mdm³ de stockage souterrain

Plusieurs avantages :

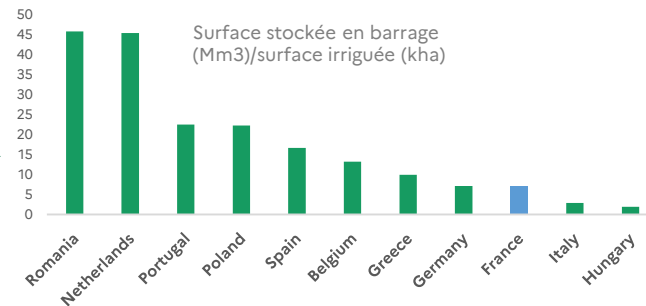
- qualitatifs (**amélioration de la qualité** de l'eau par filtration),
- quantitatifs (**moins d'évaporation** et d'artificialisation),
- de coût et d'acceptabilité

15 Mdm³ de stockage de surface

Des inconvénients notables :

- **pertes par évaporation** importante (20% à 60% des flux dans l'ouest américain, selon Zhao and al. 2019)
- dégradation également de la **qualité de l'eau** et nuisances sur les milieux aquatiques, y compris littoraux, et risque de **maladaptation**

Rapporté à la surface irriguée, le volume **stocké en surface** reste modéré en France, en comparaison européenne :



COMMENT LE PLAN EAU TRAITE DU SUJET ?

- ✓ L'enjeu prioritaire reste le celui de l'alimentation des nappes
- ✓ Accentuer et soutenir l'effort sur la renaturation et la désimperméabilisation (solutions fondées sur la nature, zones humides...), via l'élaboration d'un plan d'actions concret. Poursuivre l'identification et la remobilisation d'ouvrages existants pour des usages multiples
- ✓ Elaborer une stratégie et des outils de mise en œuvre de stockage souterrain (conditions, méthodes, potentiels par territoire...)
- ✓ Réaffirmer qu'un ouvrage de stockage doit être multi-usages et préciser les autres critères conditionnant la construction de nouveaux ouvrages

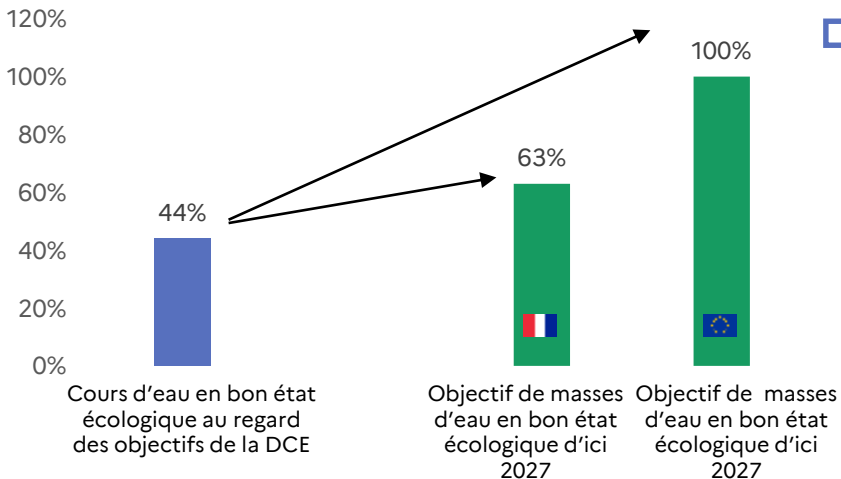
1. Gestion quantitative de l'eau
2. Gestion qualitative de l'eau

Restaurer le grand cycle de l'eau

Une amélioration insuffisante du bon état des masses d'eau

Le **bon état des masses d'eau** désigne à la fois :

- le bon état chimique (concentrations adéquates pour une liste de substances prioritaires)
- le bon état écologique (faible impact des activités humaines sur le fonctionnement des écosystèmes aquatiques)



Renforcer la restauration des milieux pour favoriser le bon état écologique

- 50 %

de zones humides
en 30 ans

3 500km

par an de
cours d'eau
restaurés sur
2019-2024

COMMENT LE PLAN EAU TRAITE DU SUJET ?

- ✓ Soutenir et valoriser des projets de désimperméabilisation des villes par les solutions fondées sur la nature (*projets pilotes, Fonds vert*). 100 M€ pour financer des projets de renaturation et de désimperméabilisation dans le cadre du fonds vert
- ✓ Développer une filière d'ingénierie écologique à la hauteur des besoins à travers le renouvellement du Plan Génie Ecologique
- ✓ La préservation des zones humides sera renforcée avec 50 M€ par an en plus.

Accompagner la transition des pratiques pour réduire les pollutions diffuses

Des seuils réglementaires en pesticides et en nitrates dépassés

Le nécessaire accompagnement de la transition des pratiques agricoles pour réduire les pollutions diffuses

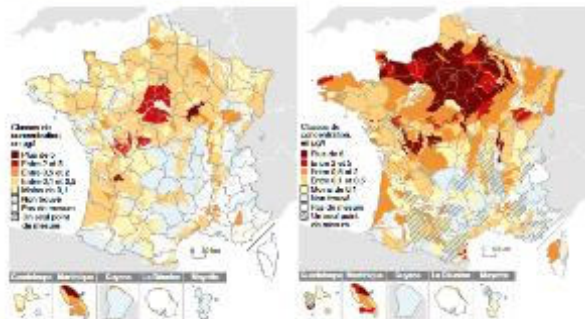
80%

Des eaux souterraines relèvent au moins 1 pesticide

35%

dépassent la norme 0,5 µg/l de pesticides

CONCENTRATION MOYENNE EN PESTICIDES DANS LES EAUX SOUTERRAINES, EN 2010 (CARTE DE GAUCHE) ET EN 2018 (CARTE DE DROITE)



2,5x
moins cher
le coût de la protection des captages vs. du traitement d'une eau polluée

Plusieurs voies d'accompagnement :

- (i) soutien financier aux pratiques à bas intrants
- (ii) politique foncière et contractuelle (ex : baux ruraux environnementaux) (cf. Eaux de Paris)
- (iii) mobiliser si nécessaire le levier réglementaire (interdiction des substances, contrôle des préfets etc...)

COMMENT LE PLAN EAU TRAITE DU SUJET ?

- En 2021, **11 M de français** ont été alimentés par une eau **non conforme** (> 0,1µg/L, obligation de retour à une qualité standard sous 3 ans) et 11 000 par une eau **non conforme présentant un risque sanitaire** (seuils dépendants de la molécule, arrêtés de restriction et d'interdiction).
- Des procédures engagées par la Commission européenne sur les pesticides et les nitrates (avis motivé de la Commission européenne du 15/2/23).

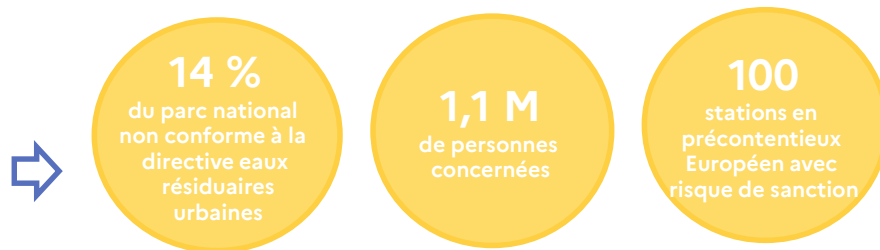
- ✓ En priorité, éviter la pollution des aires de captage plutôt que d'investir sur le traitement des eaux
- ✓ Identifier les zones en dépassement problématique et élaborer, en lien avec les collectivités, les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)
- ✓ Lancer un appel à manifestation d'intérêt « territoires agricoles à faible résidu dans l'environnement" (France 2030)
- ✓ Accompagner la transition des pratiques agricoles sur les aires d'alimentation des captages sensibles (5 M ha, soit 5% de la surface agricole utile)

Mise aux normes des stations d'épuration

Plus de 20 000 stations de traitement des eaux usées

- La plupart des stations sont de petite capacité : **81% des stations ont une capacité de moins de 2000 EH et traitent 8% des eaux usées**
- Des obligations quant **au niveau de traitement requis** pour les matières organiques et les nutriments afin de contribuer aux objectifs d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques
- Le niveau d'obligation requis varie en fonction de la taille de l'agglomération et de la sensibilité du milieu naturel dans lequel est effectué le rejet
- La révision de la DERU (directive eaux résiduaires urbaines) en cours rehaussera les exigences

Accélérer la mise en conformité des stations d'épuration aux normes européennes



COMMENT LE PLAN EAU TRAITE DU SUJET ?

- ✓ +50M€/an ciblés et conditionnés sur les collectivités les plus fragiles et les stations à enjeux prioritaires du SDAGE

1. Gestion quantitative de l'eau
2. Gestion qualitative de l'eau
3. Gouvernance de l'eau

Une gouvernance décentralisée plus opérationnelle et concertée avec l'ensemble des acteurs

Des compétences dispersées et peu lisibles...

- 14 000 autorités organisatrices de plus de 26 000 services publics d'eau et d'assainissement
- Des compétences GEMAPI dispersées entre les collectivités
- Pas de collectivité fléchée pour les compétences hors GEMAPI (ruissellement, soutien à l'étiage...)

De nombreux territoires sans cadre de concertation ou document stratégique sur l'eau...

- Couverture partielle du territoire en Commissions locales de l'eau
- Couverture partielle en établissements publics de bassin chargés de la coordination et planification
- Seulement 55% du territoire couvert par un Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)
- Très peu de Projets territoriaux de gestion de l'eau (PTGE) adoptés

Des objectifs de sobriété peu déclinés dans les territoires...

- Seuls 20% des SAGE intègrent des objectifs de sobriété
- Des autorisations de prélèvement en déséquilibre, au moins temporaire, avec la ressource

COMMENT LE PLAN EAU TRAITE DU SUJET ?

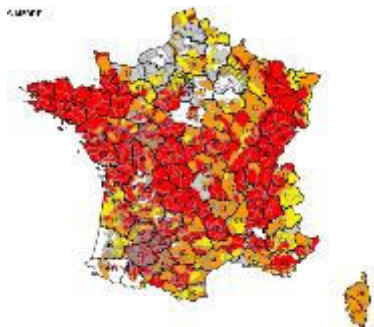
- ✓ Accompagner, via les Préfets, le transfert de compétence eau potable et assainissement des communes vers les EPCI d'ici 2026 tout en faisant preuve de souplesse
- ✓ Proposer d'ici 2 mois, sous le pilotage du MTECT, des scénarios de réforme de la gouvernance de l'eau, y compris à travers un vecteur législatif, de façon à :
 - ✓ (i) garantir le déploiement des CLE et des SAGE sur tout le territoire
 - ✓ (ii) s'assurer que les documents de planification intègrent tous des objectifs contraignants en matière de consommation d'eau
 - ✓ (iii) étudier la participation des départements au financement de l'eau

1. Gestion quantitative de l'eau
2. Gestion qualitative de l'eau
3. Gouvernance de l'eau
4. Gestion de crise

Retour d'expérience sur la sécheresse 2022

Tensions sur l'eau douce

Jusqu'à
93
départements
en « crise »



Des dommages plus larges

Plus de
62 000
ha de forêt
brulée

1,9 à
2,8 Mds €
de dommages
RGA

Des pertes...
(non chiffrées) :

- agricoles,
- touristiques,
- fluviales,
- énergétiques..

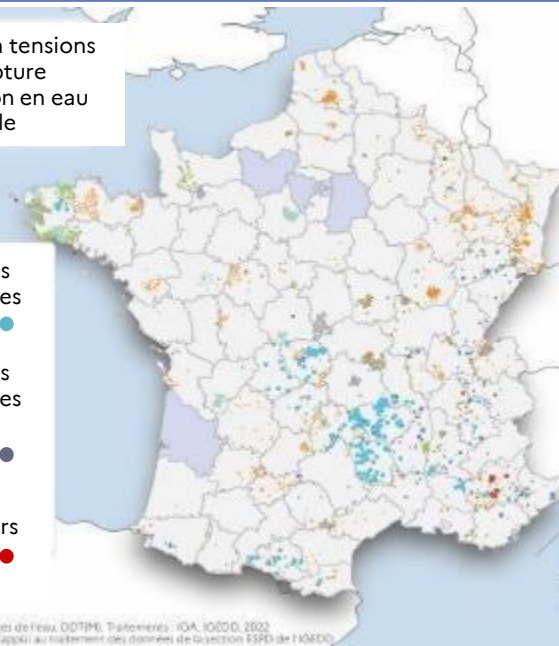
Rupture d'alimentation en eau potable

Communes en tensions
ou en rupture
d'alimentation en eau
potable

200 communes
approvisionnées
en bouteilles ●

340 communes
approvisionnées
par camions
citerne ●

rupture totale
durant plusieurs
jours ●



2 000

collectivités en tension
ou rupture lors de la
sécheresse 2022

Des tensions apparues
sur des communes de
milliers d'habitants
(pas de solution
logistique si rupture...)

Sources : Préfectures, ARS, Agence de l'eau, ODPM, Traitements : IGA, SOEDD, 2022
Réalisation : Pôle d'expertise et d'appui au traitement des données de la section ESPD de l'ORFDD

Adaptation du dispositif de gestion de crise sécheresse

Améliorer la veille et anticiper les alertes

- Renforcer l'expertise publique (Météo France et BRGM notamment) pour encore mieux prévoir et anticiper ces sécheresses
- Construire un canal unique de remontée des information pour améliorer la remonté d'information des territoires

Renforcer la communication de crise

COMMENT LE PLAN EAU TRAITE DU SUJET ?

- ✓ Créer un « EcoWatt » de l'eau
- ✓ Développer les interconnexions
- ✓ Revoir le guide sécheresse sur les restrictions
- ✓ Améliorer la remontée d'informations

L'atténuation des risques et les restrictions jusqu'en 2022

	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise
Arrosage des jardins (non potagers)	sensibiliser	interdit 11h et 18h	interdit	interdit
Lavage voiture professionnel	sensibiliser	interdit sauf si matériel haute pression ou recyclage de l'eau		interdit
Golf	sensibiliser	-30% des volumes	-60% des volumes	interdit (sauf greens)
ICPE	sensibiliser	reports des opérations exceptionnellement consommatrice d'eau		
Irrigation – aspersion	prévenir	interdit 11h-18h	interdit 9h-20h	interdit (sauf retenue)
Irrigation – localisée	prévenir	autorisée	autorisée	Interdit

Assurer les capacités d'intervention suffisantes

- ✓ Aligner les plan ORSEC Eau Potable et autres plans avec la TRACC
- ✓ Augmenter les capacités à répondre en urgence en cas d'agglomération avec les problèmes d'eau potable

1. Gestion quantitative de l'eau
2. Gestion qualitative de l'eau
3. Gouvernance de l'eau
4. Gestion de crise
5. Outre-mer

L'eau en outre-mer

Des taux de fuites importants

60% en Guadeloupe, 40% à la Réunion

Des difficultés de gouvernance et de gestion

Peu de ressources et des sources d'approvisionnement fragiles en cas d'incident ou évènement climatique

1 usine de dessalement à Saint-Martin,

95% des ressources sont de l'eau pluviale à Mayotte

Des enjeux sociétaux nécessitant une réponse adaptée

Chlordécone,...

Des besoins qui augmentent, la fin du plan de relance

45 M€ sur deux ans

Un niveau élevé d'impayés

Besoins des territoires (en M€) inscrits dans les contrats de progrès à cofinancer

	Eau potable	Assainissement	Total
Mayotte	285	180	465
Martinique	131,6	89,2	220,8
Réunion	437	173,4	610,4
Guyane	165,12	108,71	273,91
Guadeloupe	98,5	102,7	201,2
Saint Martin	49,4	49,5	98,9

- ✓ Prolonger le soutien financier, suite à la fin du plan de relance : 35 M€/an supplémentaires, assortis de conditions
- ✓ Renforcer le suivi des contrats de progrès et la conditionnalité de l'attribution des aides, qui doivent financer exclusivement de l'investissement
- ✓ Adapter les vecteurs financiers prévus aux spécificités des outre-mer, notamment l'absence d'agences de l'eau
- ✓ Prendre en charge, de façon dérogatoire et encadrée, le surcoût du traitement de l'eau lié à la pollution à la chlordécone en Guadeloupe et Martinique, là où ce traitement est nécessaire (abondement du PITE chlordécone)



PREMIÈRE MINISTRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
à la planification écologique